Nogaro, le 04/12/2025

Chère Madame, Cher Monsieur,

la saison 2025 s'est achevée et, comme tous les ans, je vous prie de noter notre prochain rendez-vous :

Dimanche 25 Janvier 2026

au CIRCUIT PAUL ARMAGNAC à NOGARO (32), à partir de 10 h :

✓Assemblée Générale Ordinaire ASMAB

✓Remise des Prix Clubs AUTO & MOTO

PROGRAMME DE LA JOURNEE		
10 h 00	**Assemblée Générale Ordinaire ASMAB *(Club MOTO)***	***(Stands 19 à 26)***
12 h 00	**Apéritif**	***HALL VIP du Circuit***
13 h 00	**Déjeuner & Remise des Prix**	
Le repas : Prix 25 Euros *tout compris –* ***Chèque à l'ordre de SAS TARBE****.* *Nous comptons sur la présence de tous les membres.*		

A cet effet, vous trouverez ci-joint :

1) **La convocation** à l'Assemblée Générale avec son ordre du jour
2) **Le pouvoir** à retourner dans le cas où vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée
3) **Le bulletin de réservation au repas** (**à retourner AVANT LE 7 JANVIER 2026**, *avec le chèque de règlement*)

Tous les documents sont consultables et téléchargeables en cliquant sur le lien suivant :

https://www.circuit-nogaro.com/ag-asamab-25-01-2026/

Association **S**portive **M**otocycliste **A**rmagnac **B**igorre
275 Av. André Diviès _ 32110 NOGARO / Tél. : 05 62 09 02 49
www.circuit-nogaro.com
mail : cbergerot@circuit-nogaro.com OU administratif@circuit-nogaro.com

CHAMPIONNAT CLUB : *MEMBRES LICENCIES « COMPETITION »* :

Les fiches habituelles sur lesquelles vous voudrez bien noter vos ***participations et résultats 2025*** sont disponibles sur notre site, en cliquant sur le lien :

https://www.circuit-nogaro.com/ag-asamab-25-01-2026/

Ces fiches sont à nous retourner impérativement AVANT LE 7 JANVIER 2026 si vous souhaitez figurer au palmarès et être récompensé.

NOTA : ces fiches peuvent être complétées directement sur informatique.

Après cette date, elles ne seront plus prises en considération.

Par ailleurs, il est rappelé que **SEULS LES MEMBRES LICENCIES PRESENTS** à l'Assemblée Générale bénéficieront des récompenses prévues au Championnat.

ADHESIONS & LICENCES 2026

COTISATION CLUB *(inchangée depuis 2019)*	
MOTO : 60 €	
L'adhésion au Club est à renvoyer directement à l'A.S.M. ARMAGNAC BIGORRE accompagnée du règlement. ***Votre licence ne sera validée que lorsque votre cotisation au Club sera réglée*** *(par chèque ou directement sur notre site www.circuit-nogaro.com)*	
LICENCES MOTO	
	Les renouvellements de licence doivent se faire directement sur le site internet ***à partir du 2 Décembre 2025 sur le site FFM :*** **https://licencie.ffmoto.net/** Notre Association est : **A.S. MOTO ARMAGNAC BIGORRE / Code C0065**

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à mes sentiments sportifs les meilleurs.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

René PASCOUAU,
Président.

Association **S**portive **M**otocycliste **A**rmagnac **B**igorre
275 Av. André Diviès _ 32110 NOGARO / Tél. : 05 62 09 02 49
www.circuit-nogaro.com
mail : cbergerot@circuit-nogaro.com OU administratif@circuit-nogaro.com

CONVOCATION

Vous êtes prié d'assister à **l'Assemblée Générale Ordinaire** de l'Association MOTO qui se tiendra le

DIMANCHE 25 JANVIER 2026

à 10 h 00

au CIRCUIT de NOGARO *(Stands n° 19 à 26)*

10 h 00 – Assemblée Générale Ordinaire du Club Moto (ASMAB) :

- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité du Secrétaire Général
- Rapport financier du Trésorier, approbation des comptes, affectation du résultat
- Budget 2026
- Cotisations 2026
- Remplacement d'un membre du Comité Directeur (poste vacant)
  - Cooptation d'un nouveau membre
- Questions diverses

René PASCOUAU,
Président

Association **S**portive **M**otocycliste **A**rmagnac **B**igorre
275 Av. André Diviès _ 32110 NOGARO / Tél. : 05 62 09 02 49
www.circuit-nogaro.com
mail : cbergerot@circuit-nogaro.com OU administratif@circuit-nogaro.com

POUVOIR MOTO

(à retourner complété uniquement si vous ne pouvez pas assister à celle-ci).

Je soussigné(e), ... ***, (le MANDANT)***

Carte de Membre n° Licence **FFM** n°

Donne pouvoir à ..... ***, (le MANDATAIRE),***

Licencié à l'ASM Armagnac Bigorre,

pour me représenter lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, prendre part à toutes les délibérations, et effectuer tout vote qui se tiendra le **Dimanche 25 Janvier 2026**.

Fait à .....
Le .....

SIGNATURE :
« Bon pour pouvoir »
Le MANDANT

SIGNATURE :
« Bon pour acceptation de pouvoir »
Le MANDATAIRE

✂- - - -